

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



LE VILLAGE COUPE DU MONDE, C'EST DEMAIN !

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



La Ligue de Bourgogne-Franche-Comté et le District de l'Yonne vous attendent nombreux, demain, dès 10h00 au parc de l'arbre sec !

« Le District, c'est VOUS ! »

Partenaires



**L'YONNE
RÉPUBLICAINE**



Sommaire

Informations	Pages 1 à 6
Actualités	Pages 7 à 9
Procès-Verbaux	Pages 10 à 21



INFORMATIONS



© FIFA TM

FIFA WOMEN'S
WORLD CUP
FRANCE 2019™

7 june - 7 july



SOUTENEZ L'ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE !

Afin d'encourager l'Équipe de France Féminine et de l'aider à atteindre le meilleur des résultats, la FFF invite chaque ligue, chaque district, chaque club, chaque licencié, chaque pratiquant, chaque bénévole, chaque dirigeant, chaque supporter, chaque français, à se joindre au mouvement de soutien à l'Équipe de France Féminine :

Le mouvement
« *Fiers d'être BleuEs* »

Pour cela, n'hésitez pas à partager dès aujourd'hui votre soutien avec les [vidéos](#) ou visuels en utilisant **#fiersdetrebleues** **@equipedefrance**.



Pour vous permettre de soutenir au mieux les Bleues, la FFF met une nouvelle fois à disposition de votre district, mais aussi des ligues et des clubs **plateforme en ligne** sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Elle continuera à être enrichie jusqu'au début de la compétition.

Pour recevoir des accessoires / goodies pour décorer vos infrastructures, il vous suffit de vous inscrire **avant le 22 avril** sur la plateforme en ligne à l'aide **d'un code unique** que vous allez recevoir prochainement.

Ligue du Football Amateur



MATCHS U13

Tous les matchs U13 doivent être joués au plus tard le 12 juin 2019.

EVENEMENT LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

EN PARTENARIAT AVEC LE DISTRICT DE L'YONNE ET LE CLUB DU STADE AUXERROIS



VILLAGE

COUPE DU MONDE 2019

SAMEDI 18 MAI 2019

PARC DE L'ARBRE SEC - AUXERRE

MATCH, JEUX ET ATELIERS

ENTREE GRATUITE / DE 10H00 A 17H00

PLUS D'INFOS SUR : LBFC.FFF.FR



EVENEMENT LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

EN PARTENARIAT AVEC LE DISTRICT DE L'YONNE ET LE CLUB DE L'ES APPOIGNY

MUNDIALITO

SAMEDI 25 MAI 2019 / DE 14H00 A 17H00

STADE MAURICE LAGUILLAUMIE - APPOIGNY

**UNE EQUIPE FEMININE
U6F A U13F
PRETE A JOUER**

**UNE EQUIPE
INTERGENERATIONNELLE
REPRESENTEE**

**UN PARENT OU
UN(E) DIRIGEANT(E)
VENU POUR SE FORMER**

DES DOTATIONS POUR VOUS RECOMPENSER

INFORMATIONS SUR LBFC.FFF.FR





LE MUNDIALITO APPROCHE !



Le « Mundialito », évènement d'exception sur notre territoire icaunais, sera au cœur de notre football le samedi 25 mai 2019 ! Organisé avec la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté, ce grand rassemblement sera l'occasion de mettre en avant la pratique féminine, sous tous ses angles.

Joueuses, dirigeantes, arbitres, quoi de mieux qu'une belle tournée, en cette année de Coupe du Monde Féminine – qui plus est organisée en France – pour vous mettre en lumière ?

Le « Mundialito » est organisé pour les jeunes filles et femmes du football avec un focus particulier à l'égard des U6F à U13F. L'enjeu de cet évènement est de fédérer le plus grand nombre autour de la Coupe du Monde, divertir par de nombreuses activités footballistiques et récompenser les clubs particulièrement actifs dans le développement de la pratique féminine.

Les jeunes joueuses U6F à U12F (licenciée ou non) pourront s'adonner à leur activité sportive préférée au cours d'un tournoi organisé sous la forme d'un Festi-Foot. Des matchs qu'elles auront l'honneur de disputer vêtues aux couleurs d'une équipe qualifiée pour l'évènement mondial de cette fin de saison : la Coupe du Monde 2019.

Des formations Dirigeant(e)s seront également proposées pour permettre aux parents et dirigeant(e)s le souhaitant, de franchir enfin le pas et d'œuvrer pour la cause du football. Pour compléter ce programme particulièrement riche, des actions de football intergénérationnel, des stands Programme Educatif Fédéral, Arbitrage et Féminisation seront au cœur de l'activité.

Récompenser les clubs

La mise en place de ce Mundialito est un moment important pour mettre en avant tout le travail réalisé par les clubs icaunais auprès du Football Féminin. A cette occasion, ces derniers participant à cette journée seront récompensés par de nombreuses dotations (Paire de minibuts, ballons...).

[Dossier de présentation](#)

Fiche d'inscription

LANCEMENT DE L'OPÉRATION 2^{ÈME} ÉTOILE

MESSAGE À L'ATTENTION DES CLUBS

Nous vous l'annonçons depuis plusieurs mois, la FFF lance ces jours-ci l'opération clubs 2^{ème} étoile.

Dès le 15 février prochain, vous serez destinataires d'un mail sécurisé sur votre messagerie officielle, vous indiquant la marche à suivre pour accéder à la plateforme <https://footamateur.fff.fr/> via un lien personnalisé. Vous aurez également la possibilité de vous identifier directement sur cette plateforme, un mail sécurisé vous étant retourné sur votre messagerie officielle avec le même lien personnalisé. Vous pourrez ainsi découvrir sur votre espace personnel les bons « dotation » auxquels vous avez droit.



Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, vous aurez alors à sélectionner vos kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » que vous devrez par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant moins de 10 licenciés ou clubs spécifiques futsal (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13 : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant au moins 10 filles licenciées de U6 à U13 : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts à l'échelle nationale.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter (au même titre que les clubs) les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr.

LE VILLAGE COUPE DU MONDE, C'EST DEMAIN !



A moins d'un mois du coup d'envoi de la Coupe du Monde Féminine qui se déroulera en France du 7 juin au 7 juillet 2019, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté et le District de l'Yonne de Football organisent un évènement exceptionnel à Auxerre...

C'est au parc de l'arbre sec, en lien avec le Stade Auxerrois Football, que seront installés ce samedi 18 mai 2019 divers ateliers, tous ludiques et attractifs les uns que les autres... Totalement gratuits et encadrés par des éducateurs diplômés, ces ateliers ont tout pour plaire : Foot street, Football fléchette / tir à l'arc, tennis ballon, tir de puissance... ! Seront également proposés au public des stands sur le P.E.F (Programme Éducatif Fédéral), arbitrage et féminisation.

La Ligue et le District espèrent vous voir nombreux ce samedi !

Retrouvez tous les détails : [DOSSIER DE PRESSE YONNE](#)



TIRAGES DES COUPES PRÉVEL ET YONNE



La Commission Sportive du District de l'Yonne a procédé ce mercredi 15 mai 2019 aux tirages des Coupes Prével et Yonne. Découvrez les affiches ci-dessous :

[Coupe Prével](#)
[Coupe de l'Yonne](#)

Réunion téléphonique du 13 05 2019

Présents : Mme Florence BRUNET, MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Cédric EHRET, Jean Louis TRINQUETTE

1. Feuilles de match ou feuilles de plateaux manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- **U7 rencontre du 23 mars 2019**
 - AJ Auxerre amende de 30 €
 - Saint Georges amende de 30 €
 - Gurgy amende de 30 €
- **U9 rencontre du 30 mars 2019**
 - Sergines amende de 30 €
- **U11 rencontre du 23 mars 2019**
 - Soucy amende de 30 €

2. Absence non excusée d'équipes sur plateaux

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (droits financiers et amendes / 6.14)

JOURNÉE DU 23 MARS 2019		
CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
AILLANT	U11	30 €
GURGY	U11	30 €
CHABLIS 2	U11	30 €
GATINAIS EN B	U11	30 €
VERGINY	U11	30 €
ST BRIS	U9	30 €

JOURNÉE DU 30 MARS 2019

CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
COULANGES	U9	30 €
GJ SENS 5 et 6	U9	30 €

JOURNÉE DU 06 AVRIL 2019

CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
ST FARGEAU	U11	30 €
CHABLIS 1	U11	30 €
MAGNY/QUARRÉ	U11	30 €
AFC/CO AVALLON	U11	30 €
MALAY LE GRAND	U9	30 €
PARON	U9	30 €
BRIENON	U9	30 €
FLEURY LA VALLÉ	U9	30 €
VENOY	U9	30 €

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale

Florence BRUNET

Réunion téléphonique du 14 05 2019

Présents : Mme Florence BRUNET, MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Cédric EHRET, Patrick SABATIER Président de la CD SROC, Jean Louis TRINQUESSE

3. Projet Fusion

Demande de fusion pour les clubs d'Avallon CO et Avallon FC.

Le Comité de Direction valide ce projet à l'unanimité et transmet le dossier à la Ligue.

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale

Florence BRUNET

Présents : MM Trinquesse – Barrault - Rollin

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 45.

4. Réclamations

Match 50250.2 du 05.05.19 Cerisiers 2 – Sens Franco Portugais 2 Départemental 3 gr A

Réserve d'avant match du club de Cerisiers sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sens Franco Portugais pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note du courriel du club de Cerisiers en date du 06.05.19 – confirmation de réserve,
- en application des articles 142 et 186 des R.G.,
- dit la réserve d'avant match du club de Cerisiers recevable en la forme,
- en application de l'article 167 des R.G et l'article 16 – disposition particulière applicable au district du règlement des championnats seniors 2018/2019,
- après vérification des feuilles de match de l'équipe 1^{ère} de Sens Franco Portugais en championnat départemental 2 gr A
- attendu que seulement 3 joueurs de Sens Franco Portugais ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure,
- dit la réserve d'avant match du club de Cerisiers non fondée,
- enregistre le résultat : Cerisiers 2 = 2 / Sens Franco Portugais = 4.

Match 53039.1 du 08.05.19 Paron FC 2 – Neuvy Sautour Coupe Prével

Réserve d'avant match du club de Neuvy Sautour sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de Paron FC 2 présentant plus de 3 joueurs susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note du courriel du club de Neuvy Sautour en date du 09.05.19 – confirmation de réserve et précisant que la réserve a bien été inscrite avant match,
- attendu que la réserve n'apparaît pas sur la FMI,
- demande à l'arbitre de la rencontre, Mr Ben Amar, de fournir un rapport en indiquant la rédaction de la réserve et si celle-ci a bien été transcrite sur la FMI et signée par toutes les parties avant le début de la rencontre, et ce pour mardi 21 mai, date impérative,
- met le dossier en attente de renseignement complémentaire.

5. Match arrêté

Match 52290.1 du 11.05.19 Auxerre Sp Citoyens – Fontaine La Gaillarde U15 départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que la rencontre a été arrêtée à la 78^{ème} minute pour terrain impraticable,
- attendu que le match n'a pas eu sa durée réglementaire,
- donne ce match à rejouer le 8 juin 2019, date impérative.

6. Forfaits

Match 52812.2 du 05.05.19 Charmoy 2 – Monéteau/Toucy 2 Départemental 2 féminin à 8

La commission, vu les pièces au dossier,

- reprend sa décision en sa réunion du 07.05.19,
- attendu qu'il s'agit du 4^{ème} forfait pour l'équipe de Charmoy 2,
- en application de l'article 19 – forfait du règlement championnat seniors 2018/2019,
- dit l'équipe de Charmoy 2 en forfait général,
- annule l'amende de 30 € pour forfait déclaré et inflige une amende de 120 € pour forfait général au club de Charmoy.

Match 52459.1 du 11.05.19 GJ Sens 3 – St Sérotin/Pont sur Yonne U15 Départemental 2 gr A

La commission, vu le courriel du club de St Sérotin en date du 10.05.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Sérotin/Pont sur Yonne,
- score : GJ Sens 3 = 3 buts, 3 pts – St Sérotin/Pont sur Yonne = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de St Sérotin.

7. Matches non joués

Match 52814.2 du 12.05.19 Sergines – Auxerre Stade 3/Courson Départemental 2 féminin à 8

La commission, vu la demande de report de match du club de Sergines en date du 09.05.19,

- donne ce match à jouer le 9 juin 2019, date impérative.

Match 52953.1 du 11.05.19 Pont/St Sérotin – St Clément Onze 2 U18 Départemental 2 gr A

La commission, vu les courriels du club de Pont Sur Yonne en date des 11 et 13 mai 2019,

- prend note que le match n'a pas eu lieu pour terrain impraticable,
- vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 18 mai 2019 à 16 h 00.

8. Changements dates, horaires, terrains

Match 50388.2 du 19.05.19 Magny 2 – Venoy Départemental 3 gr C

La commission, vu le courriel du club de Magny en date du 14.05.19, donne ce match à jouer le 19 mai 2019 à 15 h 00 sur les installations du stade de Magny.

Match 51010.2 du 02.06.19 Soucy Thorigny – St Sérotin Départemental 4 gr A

Demande de report de match du club de Soucy Thorigny en date du 13.05.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que la date du 2 juin 2019 est la dernière journée de ce championnat,
- en application de l'article 9 – calendrier du règlement championnat seniors,
- maintient ce match à sa date initiale le 2 juin 2019.

Match 50820.2 du 02.06.19 Asquins 2 – Etivey Départemental 4 gr D

Courriel du club d'Asquins en date du 08.05.19 : demande de changement d'horaire.

La commission demande au club d'Etivey de transmettre son accord pour le changement d'horaire, et ce par écrit pour le mardi 21 mai 2019, date impérative.

Match 52805.2 du 26.05.19 Serein AS/Vareennes – Avallon Vauban FC/Semur.Epoisses Départemental 1 féminin à 8

Courriel du club de Serein AS en date du 06.05.19 : demande de report de match.

La commission, vu la réponse négative du club d'Avallon Vauban FC en date du 14.05.19,

- maintient ce match à sa date initiale, soit le 26 mai 2019.

Match 52340.1 du 18.05.19 Héry – Aillant U18 Départemental 1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 18 mai 2019 à 15 h 00.

Match 52517.1 du 18.05.19 Chevannes – Auxerre Stade 2 U15 départemental 2 gr C

Demande de report de match du club d'Auxerre Stade en date du 14.05.19.

La commission, vu la réponse négative du club de Chevannes pour le report, maintient ce match au 18 mai 2019.

Demande de changement d'horaire d'Auxerre Stade en date du 15.05.19.

La commission, sans réponse écrite du club de Chevannes, maintient ce match le 18 mai 2019 à 16 h 00.

Match 52521.1 du 25.05.19 Courson – Auxerre Stade 2 U15 Départemental 2 gr C

Demande du club de Courson en date du 09.05.19 : demande d'inversion de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 25 mai 2019 à 10 h 00 sur les installations du Stade Auxerrois.

9. Feuilles de matchs informatisées

Match 50116.2 du 05.05.16 Charny – Gron Véron Départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu qu'il en ressort que le club de Charny n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Charny = 0 / Gron Véron = 7,
- amende 46 € au club de Charny pour non transmission.

Match 50183.2 du 05.05.19 Champlost – UF Tonnerrois Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note du courriel de l'arbitre en date du 05.05.19,
- attendu que la FMI n'a pas pu être clôturée par l'arbitre,
- vu les pièces au dossier,
- demande au club de Champlost de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club de l'UF Tonnerrois,
- demande au club de l'UF Tonnerrois de transmettre la feuille de match papier dûment remplie à l'arbitre de la rencontre, Mr Launay,
- demande à l'arbitre, Mr Launay de transmettre la feuille de match papier au District, et ce pour **mardi 21 mai 2019**, date impérative.
- transmet le dossier à la commission de discipline pour les sanctions des joueurs.

Match 52796.2 du 05.05.19 Monéteau/Toucy – Champigny Départemental 1 féminin à 8

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Monéteau/Toucy = 1 – Champigny = 4.

Match 52800.2 du 12.05.19 Serein AS/Varennnes – Ravières Départemental 1 féminin à 8

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Serein AS/Varennnes = 0 / Ravières = 1.

Match 52331.1 du 11.05.19 Joigny 2 – Courson/Vermenton U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Joigny = 2 / Courson/Vermenton = 4.

Match 52332.1 du 11.05.19 UF Tonnerrois – Paron FC U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : UF Tonnerrois = 4 / Paron FC = 0.

Match 52333.1 du 11.05.19 Venoy/Monéteau – Héry U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Venoy/Monéteau = 5 / Héry = 2.

Match 52334.1 du 11.05.19 Serein AS/Varennes – Avallon CO/Vauban U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- attendu qu'il en ressort que le club d'Avallon CO n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Serein AS/Varennes = 6 - Avallon CO/Vauban = 3,
- amende 46 € au club d'Avallon CO pour non transmission.

Match 52952.1 du 11.05.19 Sens Franco Portugais – Vergigny U18 départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Sens Franco Portugais = 1 / Vergigny = 4.

Match 52978.1 du 11.05.19 Toucy/Diges.Pourrain – St Fargeau 1 U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Toucy/Diges.Pourrain = 2 / St Fargeau = 3.

Match 52979.1 du 11.05.19 Appoigny – Champs Sur Yonne U18 départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- attendu qu'il en ressort que le club d'Appoigny n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Appoigny = 0 / Champs Sur Yonne = 3,
- amende 46 € au club d'Appoigny pour non transmission.

Match 52980.1 du 11.05.19 Charbuy – St Georges U18 départemental 2 gr B

La commission, vu le courriel de l'arbitre, Mr Lemoule, en date du 11.05.19,

- met le dossier en attente de la réception de la feuille de match papier, et ce pour mardi 21 mai 2019, date impérative.

Match 52281.1 du 04.05.19 Fontaine La Gaillarde – Auxerre AJ 3 U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- attendu qu'il en ressort que le club d'Auxerre AJ n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Fontaine La Gaillarde = 0 / Auxerre AJ 3 = 2,
- amende 46 € au club d'Auxerre AJ pour non transmission.

Match 52287.1 du 11.05.19 Appoigny – Joigny U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Appoigny = 0 / Joigny = 2.

Match 52456.1 du 11.05.19 Neuvy Sautour – Serein AS/Varennes U15 départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Neuvy Sautour = 1 - Serein AS/Varennes = 2.

10. Coupes Yonne seniors

COUPE YONNE SENIORS

La commission procède au tirage des ½ finales de la coupe de l'Yonne seniors.

Matches à jouer le 26 mai 2019

- Appoigny - Joigny
- Migennes 2 – Sens Franco Portugais

Finale le 15 juin 2019

COUPE PREVEL SENIORS

La commission procède au tirage des ½ finales de la coupe Prével seniors.

Matches à jouer le 26 mai 2019

- St Fargeau - Varennes
- Héry contre le vainqueur du match Paron FC2 / Neuvy Sautour

Finale le 15 juin 2019

11. Questions diverses

Match 50125.2 du 19.05.19 Paron FC 2 – Sens Jeunesse Départemental 2 gr A

Courriel du club de Paron FC en date du 09.05.19 : demande de délégué.

La commission a transmis cette demande à la commission des délégués qui a fait le nécessaire.

Match 50235.2 du 14.04.19 Sens Racing Club 3 – Vinneuf 2 Départemental 3 gr A

La commission prend note du courriel du club de Vinneuf qui ne s'aurait être un appel règlementaire.

Match 50306.2 du 01.05.19 Mt St Sulpice 2 – Chemilly Départemental 3 gr B

Participation à la rencontre du joueur DUMOUTIERS Florian du club de Chemilly suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- demande au club de Chemilly de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le **mardi 21 mai 2019, date impérative**.

Match 50381.2 du 05.05.19 Venoy – Chatel Censoir FC Départemental 3 gr C

La commission prend note du courriel de l'arbitre, Mr Mary, en date du 05.05.19, précisant que tous les remplaçants sont entrés en jeu.

Match 51061.2 du 05.05.19 St Julien Du Sault 2 – Cheny 2 Départemental 4 gr B

La commission prend note du courriel de l'arbitre, Mr Szelag, en date du 05.05.19 signalant la blessure du joueur Loureiro Batist José Manuel du club de St Julien et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 52817.2 du 19.05.19 Sergines – St Denis Les Sens Départemental 2 féminin à 8

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 13.05.19 : demande d'un arbitre et d'un délégué.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués qui faute d'effectif ne peut honorer ces désignations.

ABSENCE D'ARBITRE

La commission a pris note de l'absence d'un arbitre et le transmet à la C.D.A. :

- D3 gr A du 05.05.19 St Valérien EESV – Vinneuf 2 : arbitre absent

12. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 19 mai 2019

- D2 gr A 50125.2 Paron FC 2 – Sens Jeunesse : Mr Rollin Pascal (à la charge du club de Paron FC)
- D2 gr A 50126.2 Sens Racing Club 2 – Joigny : à désigner
- D2 gr B 50190.2 Avallon Vauban FC 2 – Champlost : Mr Ménard José
- D2 gr B 50192.2 E.C.N. – Coulanges La Vineuse : Mr Favereaux Guy-Emmanuel
- D4 gr D 50811.2 Etivey – Ravières : Mr Barrault Norbert

13. Situation financière des clubs

La commission prend acte de l'extrait de la décision du Comité de Direction en sa réunion du 30 avril 2019 :

« Les clubs non en règle financièrement »

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 alinéas 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règles après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence. Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500 € qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée. Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- Sens Racing Club

La commission sportive, vu les pièces au dossier, donne match perdu par pénalité pour les matchs des équipes seniors du club de Sens Racing Club :

- Match 50880.2 du 19.05.19 Sens Racing Club – Neuvy Sautour Départemental 1
Score : Sens Racing Club = 0 but, - 1 pt / Neuvy Sautour = 3 buts, 3 pts.
- Match 50126.2 du 19.05.19 Sens Racing Club 2 – Joigny Départemental 2 gr A
Score : Sens Racing Club 2 = 0 but, - 1 pt / Joigny = 3 buts, 3 pts.
- Match 50255.2 du 19.05.19 Charmoy 2 - Sens Racing Club 3 Départemental 3 gr A
Score : Charmoy = 3 buts, 3 pts / Sens Racing Club 3 = 0 but, - 1 pt.

14. Tournois

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- AJ Auxerre : tournoi U9 le 29 juin 2019
- Charny : tournoi jeunes le 30 mai 2019
- Malay Le Grand : tournoi U13 le 23 juin 2019

- St Fargeau : tournoi seniors et U18 le 22 juin 2019
- Toucy : tournoi vétérans à 8 le 25 mai 2019

La commission a transmis ces tournois à la commission technique pour validation.

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

15. Calendriers 2019/2020

Courriel du club de Champlost en date du 13.05.19 : demande de rester dans le groupe B en départemental 2 pour la saison 2019/2020.

Courriel du club de St Georges en date du 02.05.19 : demande de jouer toutes les équipes dans les groupes auxerrois.

La commission prend note de ces demandes.

16. Prochaines réunions

Mercredi 22 mai 2019

MM Trinquesse – Batréau – Rollin – Mme Chéry-Floch

Mercredi 29 mai 2019

MM Trinquesse – Barrault – Guyot - Rollin

Fin de réunion à 18 h 15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin